

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 31 JANVIER 2024

n° 10

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 17

PRESENTS (13) :

Mme Braud, Mme Philipponneau, M Raynaud, M Melquiond, Mme Roussenque, Mme Bazin, M Penin, Mme Manson, M Bardet, Mme DUFOURC-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc

POUVOIR (3) :

M Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud
M Scaon, mandant, a pour mandataire Mme Leclerc
M Baudry, mandant, a pour mandataire Mme Philipponneau

EXCUSES (1) : Mme Princet

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD
Secteur : PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP

OBJET : ACCOMPAGNEMENT AUX COURSES : participation des usagers à la prise en charge collective, à partir des résidences autonomie Tivoli ou Renardières, à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux résidents de Tivoli et des Renardières un transport « accompagnement aux courses » avec un prestataire privé. Il est nécessaire, chaque année, de réactualiser le coût de cette prestation.

* * * * *

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 et suivants,
VU le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

VU l'arrêté ministériel NOR ECOC2331999A du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées pour l'année 2024,

VU la délibération n° 82 du 17 septembre 2007 relative à la création du service,

VU la délibération n° 2022-118 du 07 décembre 2022 relative à l'actualisation de la participation des usagers au 1er janvier 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CCAS de revaloriser ses tarifs,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

- d'augmenter la participation des usagers à cette prise en charge collective de 5,48% à compter du 1^{er} mars 2024, soit 6,21 euros (5,89 euros en 2023), conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2023.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 31 JANVIER 2024

n° 10

page 2/2

Fait à Châtellerault, le 31 janvier 2024
La Vice-Présidente,

Françoise BRAUD

Vote :

« Pour » : 15

Mme Braud + Pouvoir, Mme Phlipponneau + Pouvoir, M Raynaud, M Melquiond, Mme Roussenque,, M Penin, Mme Manson, M Bardet, Mme DUFOURC-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc+ pouvoir

« Contre » : 1

Mme Bazin

« Abstention » : 0